

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

.....

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Conformément à l'article 956 du Code municipal, le budget 2010 de la municipalité de Saint-Isidore (incluant le programme triennal d'immobilisations) sera adopté lors d'une séance portant exclusivement sur le budget qui aura lieu jeudi, le 21 janvier 2010 à 20 h 00 à la salle du conseil municipal située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette séance.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce onzième (11<sup>e</sup>) jour du mois de janvier deux mille dix (2010).**

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le onzième (11<sup>e</sup>) jour de janvier 2010, à chacun des endroits habituels.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième (11<sup>e</sup>) jour de janvier deux mille dix (2010).

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière